

SAS Domaine Le Folastère

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 JUIN 2025 à 16h30

Les associés de la SAS dénommée « **Domaine LE FOLASTERE** », au capital social de **SEPT MILLE HUIT CENTS EUROS (7800 €)**, divisé en **60 parts de CENT TRENTE euros (130€)** chacune, et dont le siège social est à St-Julien-du-Gua, 152 chemin du Folastère, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation faite par Marie-Dominique Prévot qui supplée à l'absence du Président.

Sont présents :

- Mme Prévot Marie Dominique qui détient 15 actions,
 - M. Chergui Julien qui détient 15 actions
 - Mme Nadal Chergui Marine qui détient 15 actions
-
- Les ayants droits de M. Xavier Nadal décédé le 3 mars 2025, qui détiennent 15 actions, sont représentés par Marie-Dominique Prévot, sa conjointe.

Marie- Dominique Prévot, assurera pour ce jour la Présidence de cette Assemblée générale extraordinaire. Sont mis à disposition des actionnaires :

- le texte du projet de résolution
- un exemplaire des statuts de la société
- un extrait d'acte de décès
- un acte de notoriété reçu par Me Didier, notaire à Aubenas

Elle rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Constatation du décès de Xavier Nadal
- Agrément des héritiers Marjolaine Nadal et Maurin Nadal en tant que nus-propriétaires suite au décès de l'associé Xavier Nadal.

- Attribution des parts de l'associé décédé aux différents héritiers : Marie-Dominique Prévot, usufruitière et Marine Nadal-Chergui, Marjolaine Nadal et Maurin Nadal, nus-propriétaires.
- En vue de la cession des parts de Xavier Nadal, agrément de deux nouveaux associés, Clotilde Louyot et Lucien Chergui
- Nomination du nouveau Président

Après en avoir délibéré, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :
CONSTATATION DU DECES D'UN ASSOCIE

L'assemblée générale prend acte du décès du membre effectif suivant :
Xavier Nadal, né le 22 août 1950 est décédé le 3 mars 2025

DEUXIEME RESOLUTION
AGREMENT DE MARJOLAINE NADAL et MAURIN NADAL, HERITIERS DE
L'ASSOCIE DECEDE

Monsieur Xavier Nadal, l'un des associés, titulaire de quinze (15) parts sociales, numérotées de 11 à 20 et de 46 à 50 est décédé le 3 Mars 2025 laissant pour seuls héritiers :

- Son épouse, usufruitière, Madame Marie-Dominique Prévot, née le 19 avril 1956.

- Ses trois enfants, chacun nus-propriétaires en indivision :

* Madame Marine Nadal-Chergui, née le 17 novembre 1979

* Madame Marjolaine Nadal née le 8 juin 1981,

* Monsieur Maurin Nadal né le 3 juillet 1987

Ces qualités sont constatées par un acte de notoriété reçu le 13 juin 2025 par Me Marie Didier, Notaire à Aubenas.

Suite à ce décès, les associés survivants de la SAS dénommée « **Domaine Le Folastère** », réunis en assemblée générale extraordinaire, décident :

- d'agréer Marjolaine Nadal et Maurin Nadal héritiers, en qualité d'associés nus-propriétaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :
ATTRIBUTION DES PARTS DE L'ASSOCIE DECEDE

Comme conséquence de l'agrément qui précède, les associés survivants de la SAS dénommée « **Domaine Le Folastère** », décident :

- d'attribuer aux héritiers de Xavier Nadal, les quinze (15) parts numérotées 11 à 20 et 46 à 50 qui appartenaient à ce dernier, de la manière suivante :
Marie-Dominique Prévot, usufruitière,
Marine Nadal-Chergui, Marjolaine Nadal, Maurin Nadal nus-propriétaires en indivision à concurrence d'un tiers chacun.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :
AGREMENT DE DEUX NOUVEAUX ASSOCIES

Madame Clotilde Louyot, en formation d'art-thérapie, demeurant au 152 chemin du Folastère, Hameau de Intres. St Julien du Gua 07190, France

Née à Nancy (54) le 12 Avril 1969, divorcée

De nationalité française et résidant en France

Monsieur Lucien Chergui, étudiant en deuxième année à l'Université Jean Jaurès à Toulouse en Économie et Sociologie, demeurant au 152 chemin du Folastère, Hameau de Intres. St Julien du Gua 07190, France

Né à Nice (06) le 10 Décembre 2012, célibataire

De nationalité française et résidant en France

En ce jour du 15 juin 2025, ces deux personnes ont été agréées par l'ensemble des associés afin de devenir membres de la SAS Domaine le Folastère.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :
ELECTION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

La collectivité des associés donne son accord pour la nomination de Mr Julien CHERGUI né le 7 juin 1976 à Oullins, de nationalité française, demeurant au 152 chemin du Folastère, Hameau de Intres, 07190 Saint Julien du Gua pour assurer les fonctions de Président de la SAS.

Mr Julien Chergui est Président dans les conditions définies par les statuts de la SAS.

Il est nommé pour une durée indéterminée.

Cette présidence ne donne droit à aucune rémunération spécifique.

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au président pour effectuer ou faire effectuer les formalités résultant des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture par tous, par les actionnaires pour servir et valoir ce que de droit.

Le président :



Les actionnaires :

